



renouvellement contrat pour achever formation en cour

Par **Pacull**, le **12/11/2010** à **22:13**

Bonjour,
embauchée en CAE depuis mars 2010 dans un foyer d'accueil médicalisé je suis contrainte d'abandonner ma formation qualifiante d'aide médico psychologique en alternance (sur 22 mois) faute de renouvellement de contrat.

Mon entreprise ne peut pas me proposer de contrat pro car l'UNIFAF qui finance ma formation n'a plus de budget pour l'année. Et arrête de financer le reste de la formation si je n'ai plus de lien contractuel avec mon entreprise.

Je ne suis pas éligible au CUI (en cour de vérification), donc pour l'instant je n'ai plus de recours pour achever ma dernière année de formation.

Mon contrat prend fin le 20 décembre, les cours débutent en janvier. Il y a donc urgence à trouver une solution.

Que puis-je faire? Autre contrat, financements externes, dérogation?

Je ne sais plus vers qui me tourner, aidez moi je vous en prie.

Par **P.M.**, le **13/11/2010** à **08:31**

Bonjour,

Mais vous devriez déjà être en CUI puisqu'il est venu se substituer aux autres contrats aidés depuis le 01/01/2010...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale de la branche d'activité...